

Direction départementale
de la Cohésion Sociale

Pôle Hébergement Logement

Bureau Hébergement

Beauvais, le 10 JUIN 2016

Mesdames et Messieurs,

Un appel à candidature est lancé pour la création de 25 places de maisons relais dans le département de l'Oise.

Compte tenu du financement par subvention de cette action, les services de l'État ont défini la procédure suivante :

- les dossiers doivent être reçus pour le lundi 8 août 2016, délai de rigueur, à la DDCS ;
- le projet devra être conforme au cahier des charges ;
- le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale examinera les projets en tenant compte des éléments suivants :
 - la pertinence du projet au regard des principes retenus par le cahier des charges ;
 - l'intérêt de l'offre dans l'organisation départementale AHI (Accueil, hébergement, insertion) : localisation , intégration du projet dans la démarche associative ou institutionnelle, expérience sociale, partenariat envisagé, délai de mise en œuvre...).
- le projet sélectionné sera présenté à la commission régionale de validation concernant les maisons relais.

Vous trouverez, ci-joints, le cahier des charges correspondant ainsi que l'avis d'appel à candidature définissant les modalités de dépôt des demandes.

Je vous remercie de votre collaboration, et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.


Le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale,
Le Directeur Départemental Adjoint
Riad BOUHAFS